

Trophées de l'Innovation Sociale

Règlement général 2025

Groupe Arcade-VYV

Préambule

Le Groupe Arcade-VYV organise la 11ème édition **des Trophées de l'Innovation Sociale**, en association avec l'ALFI et Arcade Développement.

Deux catégories de Trophées sont ouvertes :

- les **Trophées de la "santé sociale"**, pour les **organismes Hlm du Groupe qui portent un projet favorisant la participation des habitants, en lien avec un ou plusieurs partenaires de leur territoire** ;
- les **Trophées "Collaborateurs - Arcade Développement"** pour leurs **salariés engagés dans des associations, à titre privé et bénévole**.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 15 septembre 2025 (23h59) pour chacune de ces catégories. Une **cérémonie** sera organisée le **5 novembre 2025 à Paris** et réunira les **participants de cette 11ème édition**, dans l'objectif de favoriser les rencontres inspirantes et les partages de savoir-faire autour de l'innovation sociale.

Le règlement général précise ci-après les modalités de candidature. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

Merci pour votre participation !

A vos candidatures !

**Référents des ESH et
coopératives Hlm : cliquez ici
pour découvrir le règlement
général des Trophées de la
"santé sociale"**

**Salariés bénévoles dans le secteur
associatif : cliquez ici pour découvrir
le règlement général des Trophées
"Collaborateurs - Arcade
Développement"**

Qui peut participer ?

Ces Trophées valorisent des projets portés par les **Entreprises Sociales pour l'Habitat** et **coopératives Hlm** du Groupe Arcade-VYV, qui :

- favorisent la participation sociale des **habitants**,
- s'appuient sur un **partenariat** avec un ou plusieurs acteurs de leur territoire.



Tout projet présenté doit nécessairement être multi-acteurs, c'est-à-dire mobiliser l'ESH ou la coopérative Hlm, les habitants et au moins un partenaire local. Il doit s'agir d'un projet structurant, qui doit avoir déjà démarré au moment où il est présenté.

Comment candidater ?

Pour candidater, l'ESH ou la coopérative Hlm doit transmettre ...



1. La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter votre projet
2. **Quelques photos** illustrant le projet (3 à 5 photos)
3. Une **vidéo de présentation** selon les modalités précisées en page suivante



...au plus tard le **15 septembre 2025** (23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org



De plus, l'ESH ou la coopérative Hlm doit organiser une **délégation** (salariés, habitants, partenaires) afin de venir présenter le projet lors de la cérémonie du **5 novembre 2025**, selon les indications transmises par l'ALFI.

Zoom : comment réaliser la vidéo de présentation du projet ?

La vidéo doit être réalisée selon les mêmes modalités que les années précédentes, en **3 minutes** maximum. Pour ce faire, vous pouvez :



Quelques indications techniques complémentaires :

Vous pouvez filmer avec le matériel de votre choix :

	FORMAT	ORIENTATION	MUSIQUE
 Caméra digitale	FULL HD / 1080p 1920x1080 pixels 25 IPS (images par secondes) .MP4, .MOV, .AVI...	  ORIENTATION PAYSAGE	AUTORISÉE Si vous avez les droits d'utilisation Sinon n'en mettez pas Nous nous en chargerons
 Appareil Photo			
 Smartphone			

Exportation

Quand vos séquences ou votre montage sont finalisés, il faut les exporter.

Le format le mieux adapté au transfert est le mpeg4

Vous le trouvez sous les dénominations :
mpeg, mpg, mp4.

Si vous rencontrez lors de l'export un paramètre de compression, choisissez une valeur qui permet de conserver au mieux la qualité de la vidéo.

Nous acceptons aussi les formats
.MOV
.AVI

A RETENIR

Format de fichier Mpeg4

*Pour toute question, n'hésitez surtout pas à contacter l'équipe de l'ALFI :
diane.lacouture@alfi-asso.org ;
jeremy.liagre@alfi-asso.org*

Les Trophées de la "santé sociale"

4 prix attribués

1er prix du jury	2ème prix du jury	Coup de coeur de l'ESS	Prix du public
5 000 euros	3 000 euros	2 000 euros	2 000 euros
attribués par le jury des Trophées			attribué par les participants de la cérémonie des Trophées

Par le biais des ESH ou des coopératives Hlm lauréates, les dotations seront reversées aux partenaires locaux des projets portés.



Une cérémonie le 5 novembre 2025



Projection des films des projets



Intervention du grand témoin et tables rondes



Remise des prix



Echanges et déambulation autour des stands des projets



Vous disposerez d'un stand préparé par nos soins et que vous pourrez agrémenter à votre guise, afin de présenter votre projet avec votre délégation



Qui peut participer ?

Ces Trophées s'adressent aux **salariés** des entités du Groupe Arcade-VYV, **bénévoles** à titre privé dans une association qui, sur le territoire métropolitain :

- participe à la lutte contre les exclusions et les inégalités,
- favorise l'insertion et l'égalité des chances,
- crée du lien social,
- et/ou concerne l'habitat et le patrimoine d'une société du Groupe (= *critère non obligatoire*).

Ces différentes actions constituent l'objet social d'Arcade Développement, coopérative qui porte ces Trophées, et souhaite ainsi valoriser l'engagement des collaborateurs des entités du Groupe Arcade-VYV.

- ✓ De nombreuses formes de bénévolat sont éligibles : au sein des associations d'aide alimentaire, de soutien scolaire, de lien social par le sport... et bien d'autres encore !
- ✓ Tout projet déjà présenté lors d'une précédente édition des Trophées peut être soumis une seconde fois, sauf s'il a déjà été primé.
- ✓ Plusieurs salariés d'une même entité peuvent candidater.
- ✗ Un salarié qui serait bénévole dans une association à caractère religieux ou politique peut candidater à ces Trophées, à la seule condition que ladite association soit reconnue comme un partenaire historique du mouvement Hlm, et que le projet présenté par le salarié dans le cadre des Trophées ne porte pas de dessein politique ou religieux.

Comment candidater ?

Pour candidater, merci de transmettre ...



1. La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter **synthétiquement** votre action
2. **Quelques photos** illustrant votre engagement bénévole (3 à 5 photos)
3. Une **vidéo** de présentation, **courte et simple**, selon les modalités précisées en page suivante
4. Les **statuts** de votre association



...au plus tard le **15 septembre 2025** (23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org

Zoom : comment réaliser la vidéo de présentation du projet ?

La vidéo doit vous permettre de présenter simplement votre engagement bénévole, en **3 minutes** maximum, à partir de 3 questions clés :

- Depuis combien de temps êtes-vous bénévole ?
- Quelles actions votre association mène-t-elle ?
- Que faites-vous au sein de l'association ?

Vous pouvez réaliser la vidéo comme vous le souhaitez. Vous pouvez par exemple :

Fournir une vidéo mixant interview, immersion au sein de votre association...

Envoyer une vidéo dans laquelle vous vous filmez vous-même. Nous nous chargerons du montage : assemblage avec les photos que vous aurez envoyées...

Ne pas vous filmer si vous ne souhaitez pas apparaître à l'écran, et envoyer simplement des photos ainsi qu'un texte de présentation que nous nous chargerons d'assembler

Quelques indications techniques complémentaires :

Vous pouvez filmer avec le matériel de votre choix :



FORMAT

FULL HD / 1080p
1920x1080 pixels
25 IPS (images par secondes)
.MP4, .MOV, .AVI...

ORIENTATION



MUSIQUE

AUTORISÉE
Si vous avez les droits d'utilisation

Sinon n'en mettez pas
Nous nous en chargerons

Exportation

Quand vos séquences ou votre montage sont finalisés, il faut les exporter.

Le format le mieux adapté au transfert est le mpeg4

Vous le trouvez sous les dénominations :
mpeg, mpg, mp4.

Si vous rencontrez lors de l'export un paramètre de compression, choisissez une valeur qui permet de conserver au mieux la qualité de la vidéo.

Nous acceptons aussi les formats
.MOV
.AVI

A RETENIR
Format de fichier Mpeg4

Pour toute question, n'hésitez surtout pas à contacter l'équipe de l'ALFI :
diane.lacouture@alfi-asso.org ;
jeremy.liagre@alfi-asso.org

3 prix attribués

Prix du citoyen remarquable	Prix coup de cœur des actionnaires	Prix du public
2 000 euros	2 000 euros	2 000 euros
Attribué et remis le 5 novembre 2025	Attribué en octobre et remis le 5 novembre 2025	Attribué et remis le 5 novembre 2025
par le jury des Trophées	par le jury Arcade Développement	par les participants de la cérémonie des Trophées



Les dotations seront versées aux associations des salariés lauréats.



Jury des Trophées : acteurs institutionnels du champ du logement et de l'Economie Sociale et Solidaire

Jury Arcade Développement : sociétaires d'Arcade Développement

Une cérémonie le 5 novembre 2025



Projection des films des projets



Intervention du grand témoin et tables rondes



Remise des prix



Echanges et déambulation autour des stands des projets



Vous disposerez d'un stand préparé par nos soins et que vous pourrez agrémenter à votre guise, afin de présenter votre association



Qui sommes-nous ?



Généraliste de l'habitat depuis plus de 40 ans, le **Groupe Arcade-VYV** est le 4ème acteur sur le marché du logement social. A travers son engagement pour un logement favorable à la santé de ses occupants, le Groupe Arcade-VYV développe une ambition pour tous les territoires, pour tous et chacun, à tous les moments de la vie. Il promeut un habitat à la fois accessible économiquement et propice au mieux-vivre et à la santé, qui permet d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente.



Créée en 1955, **l'ALFI** – Association pour le Logement des Familles et des Isolés – intervient, aux côtés de ses adhérents, les organismes Hlm du Groupe Arcade-VYV, pour apporter son savoir-faire en matière de gestion locative sociale, d'accompagnement social et d'ingénierie sociale et financière. Chaque année, elle coordonne, pour le compte de ses adhérents, l'organisation des Trophées de l'Innovation Sociale, en lien avec Habitat Développement.



Coopérative regroupant les salariés actionnaires du Groupe, **Arcade Développement** représente l'attachement que les fondateurs et dirigeants du Groupe portent à ce qui constitue sa première force : ses collaborateurs.

